

Consortium pour les Droits à la SSR

Décennie d'action 20>>>30

Elaboration du plan stratégique 2020-2030

Termes de référence
de la consultation nationale

1. Introduction :

Considérant, que les politiques de droits à la santé reproductive sont souvent influencées par les normes sociales, culturelles et religieuses, le consortium pour les Droits à la SSR /Décennie d'action 2030 a été créé en vue de garantir d'ici à 2030 l'accès effectif de toute personne, sans discrimination aux Droits à la Santé sexuelle et Reproductive au Maroc.

En effet, le Programme 2030 et les recommandations du Sommet de Nairobi ICPD+25 aspirent à un avenir meilleur pour ne pas compromettre la réalisation des objectifs de la communauté internationale toute entière.

Ces aspirations ne peuvent s'exaucer que si la démarche adoptée est complétée par l'adoption de l'approche Droit de l'Homme depuis la programmation pour mettre en place les politiques nécessaires pour abolir les obstacles et corriger les disparités. D'où l'intérêt, du rapprochement des différents acteurs pour une meilleure synergie des actions menées dans ce domaine.

C'est dans ce sens, que cette alliance est créée pour le renforcement de la concertation, l'échange, la complémentarité et les synergies d'actions sur le terrain et proposer des solutions, des propositions d'amendements de lois, et des recommandations afin de répondre aux besoins réels de la population dans le domaine de la SSR et autres thématiques arrêtées conjointement.

UNFPA apporte son appui technique à cette alliance en tant qu'agence des nations unies mandatée pour le suivi de la réalisation du plan d'action de la Conférence Internationale Population Développement (CIPD) et la mise en œuvre du plan de coopération avec le gouvernement marocain basé sur la génération des données, le plaidoyer, la constitution d'un capital de connaissances et de savoir-faire pour la pérennisation des politiques et stratégies. Par ailleurs, l'UNFPA assure le secrétariat, entre autres la coordination de cette alliance et ce par l'unanimité de ses membres.

2. Contexte :

En septembre 2019, le Secrétaire Général de l'ONU a invité tous les secteurs de la société à se mobiliser en faveur d'une décennie d'action pour accélérer l'atteinte des Objectifs de Développement Durable et ce dans trois domaines : une action à l'échelle mondiale, visant à assurer un plus grand leadership, davantage de ressources et des solutions qui auront plus d'impact sur les objectifs de développement durable ; une action locale, qui intègre les transitions nécessaires dans les politiques, budgets, institutions et mécanismes de gouvernance des États, des villes et des autorités locales ; et une action individuelle, menée par les jeunes, la société civile, les médias, le secteur privé, les syndicats et les universités, entre autres, afin de créer un mouvement irréversible faisant avancer ces objectifs.

Le Fonds des Nations Unies (UNFPA) s'aligne parfaitement à cette initiative puisque depuis 25 ans, l'historique conférence internationale sur la population et le développement y compris ses réunions quinquennales en l'occurrence le Sommet de Nairobi ICPD+25 ont placé les droits des personnes au cœur du développement et a reconnu que la santé sexuelle et reproductive

comme un droit fondamental et a souligné la nécessité de promouvoir l'autonomie des femmes et des filles pour garantir le bien-être des individus, des familles, des nations et du monde entier.

Au Maroc, malgré l'importance des réalisations enregistrées en matière de droits de l'Homme et de santé reproductive, beaucoup reste encore à faire pour garantir ce droit pour tous et toutes au niveau national sans discrimination. Aussi des inégalités dans l'accès aux services essentiels de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre la violence fondée sur le genre sont encore notifiées.

3. Champs d'intervention des ONG membres du consortium :

- Services de santé reproductive : soins, prestations, détection précoce des maladies ;
- Actions de proximité : équipe mobile, sensibilisation information...
- Plaidoyer pour les réformes législatives, politiques publiques relatives à l'Égalité de Genre et lutte contre la VBG, participation sociale et politique des femmes, lutte contre le mariage des enfants...
- Compétences, réglementation, accompagnement des sages-femmes victimes d'injustice ;
- Soutien des femmes victimes de violence et morbidité obstétricale : modélisation de centres de prise en charge des FVV, cellule d'écoute... ;
- Manifestations professionnelles scientifiques, culturelles et récréatives ;
- Recherche action, création d'observatoire ; études et production de données, logiciel, réseautage ;
- UPR (Universal Periodic Review): mécanisme du Conseil des droits de l'homme pour améliorer la situation des droits de l'homme sur le terrain ;
- Approche éducation par les pairs.

Dans le cadre de ses modalités de travail ; les membres du consortium se proposent de lancer une consultation nationale pour développer un plan stratégique 2020-2030 pour avoir une vision d'action qui sera par la suite déclinée en plans d'action annuels.

4. Objectifs de la consultation

- Elaborer le plan stratégique du consortium pour la décennie 2020-2030 ;
- Elaborer le plan d'action pour l'année 2020-2021 ;
- Etablir un catalogue regroupant l'ensemble des productions des différents ONGs membres du consortium selon leurs domaines d'intervention respectifs ;
- Etablir un mapping des réalisations et défis des différents ONGs membres du consortium à la lumière de la réalisation des DSSR et GBV pour contribuer à l'atteinte des ODDS et plus particulièrement la cible 3.7 et 3.5.2;
- Elaborer le document de cadrage du consortium intégrant une fiche de présentation synthétique et le logo du consortium.

5. Etapes :

- Tenir des réunions et des contacts avec l'équipe de UNFPA, des membres du consortium et tous les intervenants jugés nécessaires et utiles pour répondre aux objectifs de la consultation ;
- Elaborer et présenter la note méthodologique ;
- Animer deux ateliers pour discuter les livrables ;
- Elaborer et valider les livrables finaux.

6. Mission du (de la) consultant (e) :

En étroite collaboration avec l'équipe de l'UNFPA et les membres du consortium et avec l'implication de toutes les parties prenantes le ou la consultant (e) devra réaliser les activités suivantes :

- Réaliser une revue documentaire internationale et nationale en matière de la constitution des consortiums, alliances, coalitions...
- Préciser le rôle des différents membres du consortium d'une part et de UNFPA d'autre part ;
- Tenir compte :
 - des orientations des pactes et conventions internationales qui reconnaissent le droit à la santé et plus particulièrement à la santé sexuelle et reproductive et la lutte contre la violence fondée sur le genre : pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), déclaration universelle des droits de l'homme, CIPD, Beijing, CEDAW, CDE, Stratégie Mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent 2016-2030, convention relative aux droits des personnes handicapées, convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille, ODDS et plus particulièrement les cibles 3.7¹, 5.2², 5.6³
 - L'approche fondée sur les droits de l'homme en matière de développement (AFDH) : approche clé pour la mise en œuvre des droits à la SSR
 - Constitution nationale, politique et plans nationaux en relation avec les objectifs de la consultation ;
- Faire des entretiens et des rencontres avec les personnes ressources et les parties prenantes au niveau institutionnel, OSC, organisations de défense des droits des femmes (ODDF), associations des jeunes, associations actives dans le domaine de la migration, agences du SNU, agences de la coopération bilatérale...

¹ Cible: 3.7: assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

² Cible 5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

³ Cible 5.6 : Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, tel qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi.

-
- Elaborer et soumettre au comité de suivi les livrables relatifs la consultation
 - Procéder aux éventuels ajustements pouvant apparaître comme nécessaires dans la rédaction des livrables ;
 - Soumettre les livrables définitifs validés.

Livrables :

- **Livrable 1** : note méthodologique validée ;
- **Livrable 2** : catalogue regroupant l'ensemble des productions des différents ONGs membres du consortium selon leurs domaines d'intervention respectifs ;
- **Livrable 3** : mapping des réalisations et défis des différents ONGs membres du consortium à la lumière de la réalisation des DSSR et GBV pour contribuer à l'atteinte des ODDs et plus particulièrement la cible 3.7, 5.2, 5.6
- **Livrable 4** : Plan stratégique du consortium pour la décennie 2020-2030 y compris le plan d'action pour l'année 2020-2021
- **Livrable 5** : Elaborer le document de cadrage du consortium intégrant une fiche de présentation synthétique

7. Ethique de la consultation :

Le (La) consultant (e) doit tenir compte des principes de l'éthique dans la conception des livrables, y compris le respect des procédures et le maintien de la confidentialité et la sécurité des informations recueillies.

8. Durée et lieu de la consultation :

La durée de la consultation est de 30 jours ouvrables sur une période de deux mois qui commencera à partir de la date de la signature du contrat.

9. Compétences et qualifications requises :

L'appel à la consultation est ouvert aux consultants nationaux. Tout (e) consultant (e) de l'équipe doit répondre aux qualifications suivantes :

- Formation universitaire en études de santé, genre, droits humains et / ou autre domaine connexe des sciences sociales ;
- Une expertise dans l'analyse et l'intégration de l'approche genre, approche basée sur les droits humains, la gestion axée sur les résultats ;
- Expérience reconnue dans le domaine de la planification stratégique ;
- Une expertise dans le domaine de lutte contre les violences fondée sur le genre
- Une bonne connaissance des institutions nationales et leurs programmes en matière santé sexuelle et reproductive, et de lutte contre les violences fondée sur le genre ;
- Une bonne connaissance de la dynamique et les défis des ODDs dans le domaine lié aux objectifs de la consultation ;
- Une maîtrise de la langue française et de très bonnes capacités de synthèses et de rédaction.

10. Dossier de candidature :

- Une note méthodologique décrivant la démarche qui sera suivie pour répondre aux termes de référence de cette consultation ;
- Un CV détaillé, mentionnant les expériences antérieures dans le domaine de la consultation ;
- Copie des diplômes obtenus
- Un calendrier d'exécution ;
- Une proposition financière.

11. Modalités contractuelles et financières :

Un contrat de ladite consultation sera établi entre l'UNFPA et le (la) consultant(e). Le paiement sera effectué, selon les modalités de l'UNFPA.

12. Supervision de la consultation :

- Le travail du ou des consultant (es) sera réalisé en étroite collaboration avec l'équipe de l'UNFPA et les représentants du consortium;
- Les livrables doivent être co-validés par les commanditaires de la consultation UNFPA et ses partenaires : membres du consortium.

13. Dépôt du dossier de candidature :

Les consultants(es) intéressés(es) sont priés(es) d'envoyer leurs offres dans une enveloppe fermée par poste ou à déposer à l'adresse Adresse : « UNFPA, 13, Avenue Balafrej, Souissi, Rabat » au plus tard le 04 Aout 2020, à 16h00 GMT+1.

L'enveloppe devra porter la mention :

A l'Attention de Mme Laila Acharai

« Consortium pour les Droits à la SSR /Décennie d'action 20>>>30 »

La même proposition devra être envoyée par email aux adresses électroniques suivantes : acharai@unfpa.org; elbergui@unfpa.org

Objet de l'email :

Consortium pour les Droits à la SSR /Décennie d'action 20>>>30